

## DONNE DROIT À 1 UNITÉ DE FC



Leçon approuvée pour 1 UFC par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie. N° de dossier : 1065-2016-1660-I-T. Accréditation valable jusqu'au 13 mai 2017.

Pour obtenir instantanément vos résultats, répondez en ligne sur eCortex.ca

### UNE FC EXCLUSIVE AUX ATP

Coin technipharm FC est le seul programme national de formation continue conçu exclusivement pour les assistants techniques en pharmacie canadiens.

À mesure que le rôle des assistants techniques en pharmacie s'étend, utilisez régulièrement Coin technipharm FC pour parfaire vos connaissances. Veuillez noter qu'une note de passage minimale de 70 % est exigée pour obtenir l'UFC.

Coin technipharm FC est généreusement commandité par Teva. Les numéros précédents peuvent être téléchargés à partir des sites eCortex.ca ou [www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com).

L'auteur n'a pas de conflit d'intérêts à déclarer.

### POUR RÉPONDRE AU TEST

1. Obtenez instantanément vos résultats en répondant en ligne sur le site eCortex.ca.

2. Ou utilisez la carte réponse insérée dans cette leçon de FC. Imprimez la leçon, entourez les réponses sur la carte et envoyez-la par télécopieur à Mayra Ramos (416 764-3937).

Une note de passage de 70 % (11 sur 15) est exigée pour réussir cette leçon et obtenir 1 UFC. Coin technipharm vous enverra vos résultats par la poste dans un délai de 8 à 12 semaines.

### COLLABORATEURS

**Coordonnatrice de la FC :**  
Rosalind Stefanac

**Rédactrice en chef clinique :**  
Lu-Ann Murdoch, B. Sc. Phm.

**Auteur :**  
Jennifer Chan, R.Ph., B.Sc.(Pharm),  
CDE, CPT

## Au-delà de la grippe : facteurs associés à l'immunisation

Par Jennifer Chan, R.Ph., B.Sc. (Pharm), EAD, EPC



### Objectifs d'apprentissage

Après avoir suivi cette leçon et répondu au test, les assistants techniques en pharmacie (ATP) seront en mesure de :

1. Décrire les différents types de vaccins que les pharmaciens autorisés à faire des injections peuvent administrer et répondre aux questions courantes que posent les clients au sujet des vaccins.
2. Définir le rôle de l'ATP dans sa collaboration avec le pharmacien pour faciliter l'intégration des services de vaccination au flux de travail quotidien.
3. Connaître les importantes contre-indications associées à divers vaccins et aider à dépister les personnes admissibles à la vaccination.

### Introduction

Les pharmacies communautaires sont de plus en plus considérées comme des lieux de choix pour se faire vacciner. De nombreux

pharmaciens autorisés à administrer des injections ont reçu une formation avancée pour proposer au public des services de vaccination pratiques, accessibles et

étendus. La plupart des besoins du public se classent en deux grandes catégories : les vaccinations systématiques et les vaccinations de voyage (voir Tableau 1). Les indications dépendent de l'âge et des maladies, et les vaccinations systématiques doivent être effectuées conformément aux calendriers établis par les règlements de chaque province<sup>2,9</sup>. Cependant, beaucoup de vaccinations systématiques peuvent également s'avérer nécessaires en cas de flambées épidémiques ou de changements au calendrier des vaccinations, ou encore de règlement exigeant une « vaccination de rattrapage », comme pour l'épidémie de coqueluche de 2012 en Colombie-Britannique et en Alberta, l'épidémie d'oreillons dans plusieurs régions d'Amérique du Nord en 2014-2015 et le programme de vaccinations de rattrapage contre le virus du papillome humain (VPH) pour les femmes de moins de 26 ans en juin 2013<sup>3</sup>.

Il est toutefois important de garder à l'esprit que les calendriers de vaccinations ne sont que des lignes directrices et que les vaccins de l'une ou l'autre des deux catégories peuvent être requis pour diverses raisons (demande d'un client, complément des programmes de vaccination scolaires, contrôle de flambées épidémiques, traitement à la suite d'une exposition à une infection et cas particuliers). Dans ces situations qui sortent parfois du cadre des programmes de vaccination, les ATP peuvent toujours adresser les clients à un pharmacien autorisé à administrer des injections afin qu'il évalue et confirme la nécessité de la vaccination et l'admissibilité des clients. Les ATP jouent un rôle essentiel dans le contexte de l'élargissement du champ de pratique des pharmaciens que constitue l'administration d'injections en agissant en tant que contacts de première ligne pour les besoins de vaccination.

Compte tenu de l'afflux de demandes de renseignements sur la vaccination au comptoir de l'officine, une collaboration et une communication efficaces entre les membres du personnel de la pharmacie aideront à assurer l'implantation de ce service et l'information de la clientèle.

### Facteurs importants pour les programmes de vaccination mis en œuvre en pharmacie

**TABLEAU 1**

Immunisation systématique <sup>2</sup> :	Immunisation des voyageurs <sup>2</sup> :
Vaccin antigrippal (saisonnier) Vaccin antipneumococcique Vaccin zona-varicelle Vaccin contre l'hépatite B Vaccin RRO (rougeole, rubéole, oreillons) Vaccin DTC (diphtérie, tétanos, coqueluche) Vaccin contre le zona Vaccin contre la poliomyélite Vaccin contre le méningocoque Vaccin contre le virus du papillome humain	Vaccin contre l'hépatite A Vaccin contre l'hépatite B Vaccin contre le choléra et la diarrhée du voyageur (oral) Vaccin contre la typhoïde Vaccin contre le méningocoque Vaccin contre la rage Vaccin contre la fièvre jaune Vaccin contre l'encéphalite japonaise

Afin de faciliter un accès facile et en temps opportun aux services de vaccination, les ATP doivent avoir une compréhension globale des aspects les plus importants des programmes de vaccination de la pharmacie et être en mesure de bien renseigner les clients sur les vaccins.

#### Maintien de la chaîne du froid

La chaîne du froid est une série ininterrompue d'activités de distribution et de stockage réalisées dans un contexte de chaîne d'approvisionnement à température entièrement contrôlée<sup>4</sup>. Pour qu'un vaccin demeure sécuritaire et efficace depuis le moment de sa fabrication jusqu'au moment de son administration au patient, il doit constamment rester à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C<sup>4</sup>. Le maintien strict du vaccin à ces températures s'applique à son transport et à son entreposage<sup>4</sup>. Pour certains vaccins, une seule exposition à des températures en dehors de la plage recommandée les rendra totalement inefficaces et s'ils sont néanmoins administrés, ils risqueront de ne pas fournir une protection adéquate contre une maladie qu'ils sont censés prévenir<sup>4</sup>. D'où la nécessité pour tous les membres du personnel de la pharmacie de bien comprendre l'importance de vérifier et de noter la température du réfrigérateur au moins une fois par jour et de signaler immédiatement au pharmacien toutes fluctuations de température en dehors de la plage de 2 °C à 8 °C<sup>4</sup>. Les ATP devront aussi expliquer aux clients le caractère essentiel du maintien de la chaîne du froid pour préserver l'innocuité et l'efficacité du vaccin, particulièrement quand quelqu'un se procure un vaccin à la pharmacie et doit le transporter et le conserver en dehors du

réfrigérateur à la température strictement contrôlée de la pharmacie afin de se le faire administrer plus tard ou dans un autre lieu (p. ex., au cabinet d'un médecin ou dans un centre de santé)<sup>4</sup>. Dans le cas des vaccins devant être reconstitués (p. ex., fièvre jaune, RRO, zona), il est important que les ATP s'assurent de l'entreposage adéquat du vaccin reconstitué et de son utilisation dans les délais recommandés d'après la monographie du produit. Par exemple, le vaccin reconstitué contre la fièvre jaune doit être conservé au réfrigérateur et utilisé dans les 60 minutes suivant sa reconstitution.

#### Gestion des stocks

Il est très important que chaque pharmacie mette en place une procédure pour vérifier que tous les registres électroniques indiquent un état précis des vaccins en stock. Les ATP doivent systématiquement vérifier les vaccins en stock à intervalles réguliers (p. ex., à la fin de chaque mois) et faire une seconde vérification avant leur injection ou leur remise aux clients afin de s'assurer que leur date de péremption n'est pas échue. Il est également recommandé de conserver les vaccins dans un réfrigérateur de qualité médicale avec des portes coulissantes transparentes (pour faciliter les vérifications visuelles) et de veiller à les maintenir strictement dans la plage de températures de 2 °C à 8 °C de la chaîne du froid. En effet, le risque d'exposer les vaccins et les médicaments à des températures supérieures à 8 °C est plus élevé si on laisse la porte du réfrigérateur trop longtemps ouverte ou si on sort trop de vaccins à la fois lors d'un contrôle du stock. Tous les vaccins dont la date de péremption approche devraient

TABLEAU 2 - Vaccins recommandés – Tableau de référence rapide<sup>6,7\*\*</sup>

Pneumocoque	Grippe (saisonnière)	Zona-varicelle
<p><b>Marques*</b> : Pneumovax 23 (PPV23), Prevnar 13 (PCV13)  <b>Âge</b> :  - Vaccin conjugué (PCV13) ≥ 2 mois  - Polysaccharide (PPV23) ≥ 2 ans  <b>Rappels (adultes)</b> : doses de rappels recommandées chez les personnes de 65 ans et plus ou chez les plus jeunes présentant une maladie auto-immune. Maximum à vie : 3 doses de PPV23 et 1 dose de PCV13  <b>Considérations particulières</b> : chez les adultes, on administre d'abord, de préférence, le vaccin conjugué (PCV13), suivi huit semaines plus tard d'une dose de polysaccharide (PPV23). Si le PPV23 a déjà été administré, on peut administrer le vaccin conjugué un an plus tard<sup>2</sup>.  L'association de PCV13 et de PPV23 est recommandée chez certains patients (en cas d'asplénie, de drépanocytose, d'immunosuppression, de néphropathie chronique, d'hépatopathie chronique).  <b>Éviter en cas de</b> : grossesse (pas de données d'innocuité disponibles)  <b>Complications de la pneumonie à pneumocoques en cas de non-vaccination</b> : bactériémie, épanchement pleural (présence de liquide dans la paroi pulmonaire)</p>	<p><b>Marques*</b> : Agriflu, Fluvad/Fluad Enfants, Fluzone, Fluviral, Influvac, Vaxigrip, Flumist Quadrivalent (nasal)  <b>Âge</b> :  - ≥ 6 mois : 1 dose (en cas de vaccination antigrippale antérieure)  - 6 mois–8 ans : 2 doses IM entre 0 et 1 mois (s'il s'agit de la première vaccination)  - Flumist Quadrivalent : ≥ 2 ans; 1 dose  <b>Rappels</b> : Annuels  <b>Flumist Quadrivalent seulement</b> : éviter en cas de grossesse, enfants &lt; 24 mois, asthme grave, enfants de 2 à 17 ans soumis à un traitement par l'acide acétylsalicylique (AAS), et patients immunodéprimés.  <b>Précautions</b> : en cas d'antécédents de syndrome de Guillain-Barré ou de syndrome oculo-respiratoire; maladie aiguë grave.  <b>Complications de la grippe en cas de non-vaccination</b> : pneumonie, inflammation musculaire grave</p>	<p><b>Marques*</b> : Varivax III, Varilrix  <b>Âge</b> : ≥ 12 mois  <b>Rappels</b> : non nécessaires. On peut faire des tests d'anticorps antivarielle pour vérifier l'immunité des enfants. En cas d'immunité nulle ou faible : administrer 2 doses de vaccin univalent contre la varicelle à au moins six mois d'intervalle.  <b>Éviter en cas de</b> : grossesse; chez les sujets gravement immunodéprimés ou en contact étroit avec des personnes immunodéprimées  <b>Considérations particulières</b> : tous les vaccins contre le zona-varicelle existants sont des vaccins VIVANTS atténués.  <b>Complications de la varicelle en cas de non-vaccination</b> : fasciite nécrosante (infection mangeuse de chair), encéphalite, pneumonie</p>
<p><b>Rougeole, rubéole, oreillons (RRO)</b></p>	<p><b>Antidiphtérique, tétanique, coquelucheux acellulaire (DTC)</b></p>	<p><b>Zona</b></p>
<p><b>Marques*</b> : MMR II, Priorix  <b>Âge</b> : ≥ 12 mois  <b>Rappels</b> : On considère que les personnes nées avant 1970 (avant 1957 pour les travailleurs de la santé) ont acquis une immunité et qu'aucun rappel n'est nécessaire dans leur cas. Les personnes nées entre 1979 et 1991 peuvent n'avoir reçu que le vaccin contre la rougeole et la rubéole et ont besoin d'une dose de rappel, particulièrement en cas d'épidémie.  <b>Éviter en cas de</b> : allergie aux œufs ou à la néomycine; grossesse  <b>Considérations particulières</b> : tous les vaccins RRO existants sont des vaccins VIVANTS atténués  <b>Complications de la rougeole, des oreillons et de la rubéole en cas de non-vaccination</b> :  <b>Rougeole</b> : Bronchopneumonie, encéphalite aiguë (inflammation/enflure du cerveau)  <b>Oreillons</b> : méningite, surdité, orchite (inflammation des testicules)  <b>Rubéole</b> : arthralgie, encéphalite</p>	<p><b>Marques*</b> : Adacel, Boostrix  Au Canada, on trouve un grand nombre de formulations pour enfants combinées avec d'autres vaccins (p. ex., polio, Haemophilus influenzae de type b).  <b>Âge</b> : ≥ 4 ans  <b>Rappels</b> :  - DTC : une fois dans la vie (adultes)  - Tétanos : tous les 10 ans  <b>Éviter en cas de</b> : allergie à la néomycine ou de trouble épileptique ou cérébral (pour les vaccins anticoquelucheux)  <b>Complications du tétanos, de la diphtérie et de la coqueluche en cas de non-vaccination</b> :  - Diphtérie – membrane obstruant les voies respiratoires, névrite, myocardite  - Tétanos – graves spasmes musculaires, suffocation, dommages neurologiques  - Coqueluche – apnée (interruption de la respiration), crises d'épilepsie, pneumonie</p>	<p><b>Marque*</b> : Zostavax II  Voie d'administration (adultes) : SC (dose unique)  <b>Âge</b> : ≥ 50 ans  <b>Rappels</b> : non recommandés  <b>Éviter en cas de</b> : grossesse; immunodépression ou contact étroit avec personnes immunodéprimées; toutefois, le CCNI considère qu'il peut être administré à des patients recevant de faibles doses d'un traitement immunodépresseur<sup>10</sup> (voir la section « Contre-indications possibles aux vaccins vivants atténués » plus loin).  <b>Considérations particulières</b> : tous les vaccins contre le zona existants sont des vaccins VIVANTS atténués.  <b>Complications du zona en cas de non-vaccination</b> : névralgie postherpétique, perte de la vue, problèmes neurologiques</p>
<p><b>Poliomyélite (VPI)</b></p>	<p><b>Hépatite B</b></p>	<p><b>Papillomavirus humain (VPH)</b></p>
<p><b>Marques*</b> : Imovax Polio, Td Polio Adsorbed  <b>Âge</b> :  - Imovax Polio ≥ 6 semaines  - Td Polio Adsorbed® : ≥ 7 ans  <b>Rappels</b> : un rappel dans la vie après l'âge de 18 ans si on voyage dans des régions où la maladie est endémique  <b>Éviter en cas de</b> : allergies à la néomycine, streptomycine, polymyxine B  <b>Complications de la poliomyélite en cas de non-vaccination</b> : paralysie des muscles de la poitrine, paralysie permanente</p>	<p><b>Marques*</b> : Engerix B, Recombivax®  Voie/calendrier d'administration (adultes) : IM 0-1-6 mois (vaccination des nouveaux-nés et rattrapage en sixième année à l'école)  <b>Schéma accéléré</b> : 0-7-21 jours, 1 an  <b>Âge</b> : pas d'âge limite  De 0 à 19 ans : utiliser la dose pour enfants  ≥ 20 ans : utiliser la dose pour adultes  <b>Rappel</b> : nécessaire seulement si le taux d'anticorps est faible  <b>Complications de l'hépatite B en cas de non-vaccination</b> : cirrhose, cancer du foie, infection à l'hépatite B chronique</p>	<p><b>Marques*</b> : Cervarix, Gardasil/Gardasil 9  Voie/calendrier d'administration (adultes) :  - Gardasil/Gardasil 9 : IM à 0, 2, et 6 mois  - Cervarix : IM à 0, 1, et 6 mois (Manitoba : 0 et 6 mois seulement)  <b>Âge</b> : femmes : de 9 à 45 ans; hommes (Gardasil seulement) : de 9 à 26 ans  <b>Rappel</b> : non indiqué, car la protection dure au moins de 7 à 9 ans.  <b>Éviter en cas de</b> : grossesse  <b>Complications du VPH en cas de non-vaccination</b> : cancers du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et cancers oropharyngés; verrues génitales</p>

TABLEAU 2 SUITE - Vaccination des voyageurs – Tableau de référence rapide\*\*

Hépatite A	Méningite	Rage
<p><b>Marques*</b> : Havrix, Avaxim, Vaqta  <b>Voie/calendrier d'administration</b> :  - Vaqta : 2 doses IM à 0 et 6-18 mois  - Avaxim : 2 doses IM à 0 et 6-36 mois  - Havrix : 2 doses IM à 0 et 6-12 mois  <b>Âge</b> : ≥ 1 an  Vaqta :  1-17 ans : utiliser la dose pour enfants  ≥ 18 ans : utiliser la dose pour adultes  Avaxim :  1-15 ans : utiliser la dose pour enfants  &gt; 12 ans : utiliser la dose pour adultes  Havrix :  1-18 ans : utiliser la dose pour enfants  ≥ 19 ans : utiliser la dose pour adultes  <b>Rappels</b> : 20-25 ans et si le taux d'anticorps est faible  <b>Éviter en cas de</b> : allergie à la néomycine  <b>Complications de l'hépatite A en cas de non-vaccination</b> : hépatopathie prolongée et rechutes durant plus de 6 mois</p>	<p><b>Marques*</b> : Menactra, Menjugate, Meningitec, NeisVac-C, Menveo, Nimenrix, Menomune, Bexsero  <b>Voie/calendrier d'administration aux fins de voyages seulement</b> :  ≥ 2 ans : 1 dose de rappel IM (le vaccin contre le méningocoque C fait partie des programmes d'immunisation des enfants)  <b>Âge</b> : &gt; 2 mois  <b>Indications particulières</b> : voyage à La Mecque, espaces confinés (dortoirs)  <b>Éviter en cas de</b> : grossesse  <b>Complications de la méningite en cas de non-vaccination</b> : surdit�, gangr�ne (n�crose des tissus), amputation, dommages neurologiques</p>	<p><b>Marque*</b> : Imovax Rabies  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : 3 doses IM à 0, 7, et 21-28 jours  <b>Âge</b> : pas de limite d'�ge  <b>Rappel</b> : 2 ans en cas de risque  <b>�viter en cas de</b> : grossesse � risque, allergie � la n�omycine  <b>Complications de la rage en cas de non-vaccination</b> : d�lire, convulsions, d�c�s d� � une paralysie respiratoire</p>
H�patites A + B	Fi�vre jaune	Chol�ra/diarr�e du voyageur
<p><b>Marque*</b> : Twinrix  <b>Voie/calendrier d'administration</b> :  IM 0-1-6 mois  <b>Sch�ma acc�l�r�</b> : 0-7-21 jours, 1 an  <b>Âge</b> :  - ≥ 1 an  - 1-18 ans : utiliser la dose pour enfants  - ≥ 19 ans : utiliser la dose pour adultes (autre sch�ma pour les 1-15 ans : 2 doses pour adultes � 0 et 6-12 mois)  <b>Rappels</b> :  - H�patite A : 20-25 ans et si le taux d'anticorps est faible  - H�patite B : seulement si le taux d'anticorps est faible  <b>�viter en cas de</b> : allergie � la n�omycine  <b>Complications de l'h�patite A + B en cas de non-vaccination</b> : voir les sections h�patite A et h�patite B plus haut</p>	<p><b>Marque*</b> : YF-VAX  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : SC (dose unique)  <b>Âge</b> : ≥ 9 mois  <b>Rappels</b> : tous les 10 ans  <b>Indications particuli�res</b> : certains pays d'Afrique, d'Am�rique centrale et d'Am�rique du Sud exigent une preuve de vaccination pour accorder l'entr�e dans le pays.  <b>�viter en cas de</b> : allergie aux œufs, grossesse (les femmes doivent subir un test de grossesse avant l'administration du vaccin).  <b>Consid�rations particuli�res</b> : tous les vaccins contre la fi�vre jaune existants sont des vaccins VIVANTS att�nu�s.  <b>Complications de la fi�vre jaune en cas de non-vaccination</b> : insuffisance r�nale et h�patique, coma, d�c�s</p>	<p><b>Marque*</b> : Dukoral  <b>Voie/calendrier d'administration</b> :  - &gt; 6 ans : 2 doses PO � 0, 7 jours  - 2-6 ans : 3 doses (� au moins 1 semaine d'intervalle et la derni�re dose doit �tre prise au moins 1 semaine avant le d�part)  <b>Âge</b> : ≥ 2 ans  <b>R�actions</b> : mauvais go�t, douleurs abdominales, diarrh�e  <b>Rappels</b> :  - Pour la protection contre E. coli (si la derni�re dose a �t� prise entre 3 mois et 5 ans auparavant) : 1 dose unique 2 semaines avant le d�part  - Pour la protection contre le chol�ra (si la derni�re dose a �t� prise entre 2 et 5 ans auparavant) : 1 dose unique 2 semaines avant le d�part  - Apr�s 5 ans : refaire tout le processus  <b>�viter en cas de</b> : grossesse  <b>Complications du chol�ra/de la diarrh�e du voyageur en cas de non-vaccination</b> : diarrh�e grave et d�bilitante</p>
H�patite A + typho�de	Typho�de (injectable)	Enc�phalite japonaise
<p><b>Marque*</b> : Vivaxim  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : IM (1 dose)  <b>Âge</b> : ≥ 16 ans  <b>Rappels</b> :  - H�patite A : 6-36 mois  - Typho�de : 2-3 ans  <b>�viter en cas de</b> : allergie � la n�omycine  <b>Complications de l'h�patite A et de la typho�de en cas de non-vaccination</b> : voir les sections h�patite A et typho�de</p>	<p><b>Marques*</b> : Typhim Vi, Typherix  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : IM (dose unique)  <b>Âge</b> : ≥ 2 ans  <b>Rappel</b> : 2-3 ans plus tard</p> <p><b>Typho�de (oral)</b></p> <p><b>Marque*</b> : Vivotif  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : 1 capsule PO les jours 1, 3, 5 et 7 (4 pilules au total)  <b>Âge</b> : &gt; 5 ans  <b>Rappel</b> : 7 ans  <b>�viter en cas de</b> : grossesse  <b>Complications de la typho�de en cas de non-vaccination</b> : enc�phalite, endocardite, d�lire</p>	<p><b>Marque*</b> : Ixiaro  <b>Voie/calendrier d'administration</b> : 2 doses IM aux jours 0 et 28  <b>Âge</b> : ≥ 18 ans  <b>Rappel</b> : 12-24 mois en cas de risque (donn�es � long terme limit�es)  <b>�viter en cas de</b> : grossesse  <b>Complications de l'enc�phalite japonaise en cas de non-vaccination</b> : convulsions, confusion, paralysie</p>

IM – injection intramusculaire; CCNI – Comit  consultatif national de l'immunisation; PO – per os/par voie orale; SC – injection sous-cutan e

\* Seuls les noms des marques courantes sont cit s   titre de r f rence g n rale; les marques cit es  taient courantes au Canada en 2015. Ce tableau ne contient pas la liste exhaustive de tous les vaccins existant sur le march . Veuillez vous r f rer au Guide canadien d'immunisation<sup>6</sup> pour la liste   jour des vaccins actifs.

\*\* Tous les calendriers de vaccination indiqu s dans les tableaux 1 et 2 servent de r f rence g n rale seulement. Tous les calendriers de vaccination sont sujets   changement au fil du temps et peuvent varier en fonction de directives provinciales; il est indispensable de consulter le plus r cent Guide canadien d'immunisation<sup>6</sup> pour les calendriers de vaccination   jour et les directives   suivre dans votre province.

être marqués ou mis à part pour être utilisés en premier, et cette façon de faire doit être communiquée à tous les membres du personnel de la pharmacie. Si un ATP s'aperçoit, lors des contrôles du stock, que certains vaccins tendent à arriver régulièrement à expiration avant d'être utilisés (que ce soit du fait d'un usage peu fréquent ou de produits à courte durée de conservation), il doit rapidement ajuster le processus de commande afin de réduire au minimum les pertes de vaccins. Il est important d'agir de façon proactive en ne commandant que les vaccins les plus courants à avoir sous la main afin de pourvoir aux besoins de vaccination des clients, car la quantité et le type de vaccins varient en fonction du moment de l'année et de la clientèle propre à chaque pharmacie.

#### *Éducation des clients/Facteurs favorisant l'adhésion au traitement*

Une des questions que posent le plus souvent les clients porte sur le coût et la disponibilité des vaccins. Les ATP peuvent influencer positivement sur le taux de vaccination en donnant des renseignements précis et explicatifs aux clients. Une bonne façon de faire consiste, de façon générale, à vérifier auprès du principal fournisseur de la pharmacie s'il a le vaccin demandé en stock, quand celui-ci pourra être livré à la pharmacie et quel sera son prix approximatif pour le client. Il est également préférable de demander au client de payer le vaccin ou de verser un acompte avant de le commander, car la plupart des fournisseurs et des fabricants n'acceptent en aucun cas les retours de vaccins du fait de la difficulté de garantir le maintien de la chaîne du froid.

Les ATP peuvent influencer positivement sur le taux de vaccination en informant les clients et en leur assurant que la vaccination est la meilleure façon de se protéger et de protéger leurs proches de maladies évitables. Ils peuvent également expliquer aux clients que les réactions indésirables les plus fréquentes à tous les vaccins sont une légère douleur, une rougeur ou une enflure au point d'injection, et éventuellement un peu de fièvre et de fatigue pendant un à trois jours après la vaccination<sup>5</sup>. Ces effets secondaires dus au vaccin sont généralement bénins ou

inexistants et ils sont préférables au risque de contracter une maladie qui pourrait être accompagnée de graves complications. Beaucoup de vaccinations exigent une dose de rappel et les ATP peuvent utiliser le tableau de référence rapide (Tableau 2) pour répondre précisément et en temps voulu à la plupart des questions générales sur l'admissibilité à la vaccination et sur les contre-indications.

#### **Vaccins disponibles pour la distribution ou l'administration en pharmacie**

Le tableau 2 résume les principaux renseignements relatifs aux vaccins disponibles pour la distribution et l'administration en pharmacie. Les noms de marques, la disponibilité et les posologies recommandées peuvent varier d'une province à l'autre. Il est important de noter que tous les « vaccins recommandés » figurant au Tableau 1, à l'exception des vaccins contre la grippe et le zona, sont inclus dans les programmes de vaccination systématique des enfants (variables d'une province à l'autre). Il serait très utile pour les ATP de consulter le Guide canadien d'immunisation<sup>9</sup> et d'imprimer la liste des calendriers de vaccination des enfants de leur province à titre de référence pour la pharmacie.

Lors de toute conversation préliminaire avec les clients, une des choses les plus importantes que peuvent faire les ATP consiste à exclure toute contre-indication générale à l'administration d'un vaccin. Même si le pharmacien autorisé à administrer les injections vérifiera l'absence de toutes contre-indications, les clients auront droit à un service professionnel si les ATP font un premier dépistage avant de les inviter à acheter le vaccin et à prendre rendez-vous pour le faire administrer.

#### *Contre-indications possibles aux vaccins inactivés<sup>5</sup>*

- Antécédents de graves réactions allergiques (urticaire, gonflement de la gorge, difficulté à respirer ou choc anaphylactique) à des médicaments, des vaccins, aux œufs/produits contenant des œufs, à la gélatine, au thiomersal, à la néomycine, à la gentamicine, au formaldéhyde ou au latex.
- Infection ou maladie active, en particulier

une infection respiratoire (rhume ou grippe).

- Antécédents de syndrome de Guillain-Barré déclenché immédiatement après une vaccination.
- Concernant les femmes seulement : grossesse ou allaitement, actuellement ou dans le mois suivant.

#### *Contre-indications possibles aux vaccins VIVANTS atténués<sup>2,5</sup>*

- Toutes les contre-indications qui s'appliquent à un vaccin inactivé.
- Avoir reçu un autre vaccin injectable vivant dans les 28 jours précédents (de multiples vaccins vivants peuvent être administrés en même temps ou à quatre semaines d'intervalle).
  - Zona-varicelle
  - Herpes zoster (zona)
  - RRO
  - Fièvre jaune
- Certains troubles immunologiques, neurologiques ou sanguins.
- Personnes devant être soumises à des traitements contre le cancer, la leucémie, le VIH et d'autres maladies du système immunitaire.
  - Administrer les vaccins vivants injectables au moins 14 jours avant le début des traitements
- Asplénie, VIH et autres états d'immunodéficience connus.
- Personnes prenant de fortes doses de médicaments immunosuppresseurs
  - **Une importante immunosuppression comprend l'utilisation de :**
    - Prednisone > 20 mg pendant 14 jours ou plus
    - Antirhumatismal modificateur de la maladie (ARMM) : p. ex., étanercept (Enbrel), infliximab (Remicade)
  - **Médicaments NON considérés comme entraînant une importante immunosuppression :**
    - Prednisone ≤ 20 mg/jour
    - Méthotrexate < 0,4 mg/kg/semaine
    - Azathioprine < 3 mg/kg/jour
    - 6-mercaptopurine < 1,5 mg/kg/jour
    - Sulfasalazine
    - Hydroxychloroquine
    - Corticostéroïdes à administration topique, nasale, en inhalation ou en injections intra-articulaires
- Antécédents, au cours de l'année précédente, de transfusions sanguines,

d'injections de gammaglobulines ou de radiothérapie.

En cas de doute sur l'une ou l'autre des contre-indications ci-dessus, l'ATP peut expliquer au client qu'un pharmacien autorisé à administrer des injections ou un autre professionnel de la santé pourrait procéder à la vaccination à la suite d'une évaluation de son cas. Cependant, le professionnel de la santé qui effectuera l'injection prendra souvent des précautions supplémentaires en fonction de l'histoire médicale du client (p. ex., stricte surveillance de l'anaphylaxie après l'injection, utilisation de marques de vaccins ou de matériel médical spécifiques afin d'éviter un allergène, ou utilisation de doses d'un vaccin ou d'un calendrier d'immunisation non standard).

### Meilleures pratiques pour aider le pharmacien à fournir des services de vaccination

#### Dépistage à chaque rencontre avec un client

- En tant que professionnels travaillant dans le domaine de la santé, il est de notre devoir d'améliorer le taux de vaccination du public et d'inciter les clients à faire des choix éclairés en ce qui concerne les maladies évitables grâce à la vaccination.
- Les ATP peuvent amorcer une conversation et demander aux personnes appartenant aux groupes suivants si elles ont reçu les vaccinations recommandées :
  - **50 ans et plus**
    - Zona
    - Grippe
    - Pneumocoque
    - Tétanos
    - DTC
  - **Toute personne qui part en voyage (réservez une consultation sur la santé des voyageurs avec le pharmacien pour évaluer les besoins, si la pharmacie fournit ce service)**
    - Hépatites A et B
    - Typhoïde
    - Tétanos
    - Diarrhée du voyageur et choléra
    - Autres, moins courantes : fièvre jaune, rage, encéphalite japonaise, méningite
  - **Enfants (de 5 à 18 ans)**
    - VPH (femmes de 9 à 45 ans et

hommes de 9 à 26 ans aussi)

- Hépatite B
- À retenir : au Canada, un pharmacien autorisé à administrer des injections ne peut intervenir que dans certaines limites d'âge (p. ex., cinq ans et plus en Colombie-Britannique et en Ontario, mais sept ans et plus au Manitoba). Tous les enfants plus jeunes (selon les provinces) doivent être envoyés chez leur médecin ou dans un CLSC pour les vaccinations pédiatriques. (Les lois réglementant l'administration par les pharmaciens de vaccins antigrippaux par injection et par voie intranasale [p. ex., Flumist] varient encore selon les provinces.)

#### Prise de rendez-vous

- Vérifier la nécessité d'obtenir une ordonnance d'un médecin prescripteur pour la couverture d'assurance.
- Dépister toute contre-indication absolue à la vaccination (consulter le tableau 2 et tous les passages de cette leçon de FC relatifs aux contre-indications possibles avec les vaccins inactivés et vivants) et adresser les clients au pharmacien en cas de doute lors du dépistage.
- Vérifier la disponibilité des produits chez le fournisseur local.
- Prendre un rendez-vous avec le client après la date de livraison prévue du vaccin.
- Encaisser le paiement complet ou partiel pour le vaccin.
- S'assurer que le fournisseur approprié a bien reçu la commande de vaccin.

#### Pendant et après le rendez-vous

- Choisir le formulaire de consentement adéquat et le faire remplir par le client,
- Posez ces importantes questions de dépistage :
  - Souffrez-vous d'une maladie grave ou vous sentez-vous malade aujourd'hui ?
  - Êtes-vous allergique à des médicaments ou à des vaccins ?
  - Prenez-vous des médicaments susceptibles d'affecter ou d'affaiblir votre système immunitaire ?
  - N. B. : Si le client répond par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions (souvent des contre-indications à la vaccination), il faut consulter le pharmacien pour s'assurer

### TABLEAU 3 - Autres vaccins que l'on peut se faire administrer au Canada, mais qui ne SONT PAS systématiquement proposés dans les pharmacies :

- Vaccin BCG (Bacille Calmette-Guérin)
- Vaccin contre *Haemophilus influenzae* de type b
- Vaccin contre la poliomyélite
- Vaccin contre le rotavirus
- Vaccin contre la variole

qu'il peut procéder à la vaccination.

- Prévenir immédiatement le pharmacien pour qu'il se prépare à faire la vaccination.
- Aider à traiter toute ordonnance de vaccin(s) applicable et procéder à la facturation pour les couvertures d'assurance publique ou privée (dans certaines juridictions provinciales, certaines vaccinations sont couvertes par les assurances au tiers sans nécessiter d'ordonnance médicale).
- Faire payer le vaccin et les services de vaccination si cela n'a pas été fait au préalable.
- Cela terminé, expliquer au client ce qu'il va se passer :
  - Il devra s'asseoir dans la zone d'attente, où on l'appellera quand le pharmacien sera prêt à effectuer la vaccination.
  - Il devra rester au moins 15 minutes dans l'enceinte de la pharmacie après toute vaccination, cela pour une raison de sécurité – il faut bien insister sur ce point –, afin que le pharmacien soit à proximité pour évaluer la situation et appliquer un traitement au cas où de rares réactions allergiques se produiraient.
  - Le pharmacien lui remettra de la documentation sur le ou les vaccin(s) reçus, incluant le nom du vaccin, le numéro du lot, la dose, etc. La pharmacie conservera un dossier permanent des vaccins qui y ont été administrés. Le cas échéant, le pharmacien peut également aider à inscrire les vaccins dans le livret de santé. Il est vivement recommandé aux clients de conserver eux-mêmes une trace de leurs vaccinations dans leur dossier médical.
  - En ce qui concerne les vaccinations



relatives aux voyages, il faut emporter le carnet de vaccination lors des déplacements (cela est particulièrement important pour la vaccination contre la fièvre jaune puisque ce document est obligatoire pour avoir le droit d'entrer et de voyager dans certains pays).

- Si plusieurs vaccinations sont nécessaires, l'ATP pourra prévoir des rappels afin de prévenir le client avant la date de la prochaine vaccination et accroître ainsi l'observance.

### Mise à jour de l'information sur les vaccins

Les renseignements sur les vaccinations, tels que schémas posologiques, nouvelles recommandations, doses et types de produits que l'on trouve sur le marché, peuvent changer très rapidement au fil du temps et selon l'évolution des réglementations provinciales. Il est donc essentiel que les ATP s'efforcent de fournir aux clients les renseignements les plus précis et les plus actuels. Voici une liste de liens de référence pour se tenir à jour sur

les recommandations les plus récentes relatives aux vaccins :

- [Santé Canada/Guide canadien d'immunisation](http://www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php) – [www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/index-fra.php)
- [Immunisation Canada](http://www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx) – [www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx](http://www.immunize.cpha.ca/fr/default.aspx)
- [Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\)](http://www.phac-aspc.gc.ca/naci-ccni/index-fra.php) – [www.phac-aspc.gc.ca/naci-ccni/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/naci-ccni/index-fra.php)
- [CDC Disease Outbreak](http://www.cdc.gov/outbreaks/) – [www.cdc.gov/outbreaks/](http://www.cdc.gov/outbreaks/)
- [CDC Traveler's Health](http://wwwnc.cdc.gov/travel/notices) – [wwwnc.cdc.gov/travel/notices](http://wwwnc.cdc.gov/travel/notices)
- [Gouvernement du Canada](http://www.canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php) – [www.canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php](http://www.canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php)
- [Agence de la santé publique du Canada](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/index-fra.php) – [www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/index-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/notices-avis/index-fra.php)
- [Organisation mondiale de la Santé \(OMS\)](http://www.who.int/topics/immunization/fr/) – [www.who.int/topics/immunization/fr/](http://www.who.int/topics/immunization/fr/)

### En résumé

Partout dans le pays, les autorités

sanitaires sont nombreuses à reconnaître le rôle important que jouent les pharmaciens autorisés à administrer des injections dans l'augmentation du taux d'immunisation. La population canadienne adulte est cependant sous-immunisée en ce qui concerne les maladies qu'il est possible de prévenir grâce aux vaccins et les gens vont continuer à se rendre dans les pharmacies pour remédier à leur insuffisance de vaccination<sup>8</sup>. Les ATP sont les mieux placés pour assurer la continuité du service à la clientèle, de la première demande de renseignements au moment où un pharmacien autorisé à faire des injections administre un vaccin. Beaucoup de gens qui s'adressent au comptoir de l'officine ont des doutes à propos des vaccins et les ATP peuvent exercer un rôle d'intervenant important des soins de santé en les rassurant et en les informant. La connaissance approfondie des divers vaccins et des différentes étapes à franchir pour garantir une vaccination sécuritaire et appropriée permettra de rationaliser le flux de travail et l'efficacité de la pharmacie. Les

ATP peuvent ainsi contribuer à réduire le risque de morbidité et de mortalité associé aux maladies dévastatrices qu'il est possible de prévenir grâce aux vaccins.

## RÉFÉRENCES

1. BC Center for Disease Control (BCCDC). Immunization manual. Section VII - Biological products [Internet]. [Mis à jour le 2 avril 2014]. www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Epid/CD%20Manual/Chapter%20%20-%20Imms/SectionVII\_BiologicalProducts.pdf (consulté le 17 novembre 2015).
2. Immunisation Canada. Vaccins recommandés aux patients de 50 ans et plus [internet]. www.immunize.ca/uploads/posters/general/vaccines\_50\_f.pdf (consulté le 24 novembre 2015).
3. OMS Disease Outbreak in Canada [internet]. www.who.int/csr/don/archive/country/can/en/ (consulté le 24 novembre 2015).
4. BC Center for Disease Control (BCCDC). Immunization manual. Section VI.- Management of biologicals [internet]. www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Epid/CD%20Manual/Chapter%20%20-%20Imms/SectionVI\_ManagementofBiologicals.pdf (consulté le 24 novembre 2015).
5. Agence de la santé publique du Canada. Guide canadien immunisation. Partie 2. Innocuité des vaccins. Contre-indications, précautions à prendre et préoccupations [internet]. [Mis à jour du 24 jan 2014]. www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p02-02-fra.php (consulté le 17 novembre 2015).
6. Agence de la santé publique du Canada. Guide canadien immunisation. Partie 4. Vaccins actifs [internet]. [Mis à jour du 23 avr 2014]. www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p04-fra.php (consulté le

- 17 novembre 2015).
7. Moore DL, éd. Your child's best shot. 4 th ed. Ottawa : Canadian Paediatric Society; 2015.
8. Agence de la santé publique du Canada. Couverture vaccinale des adultes au Canada : Résultats de l'Enquête nationale sur la vaccination des adultes (ENVA) de 2012 [internet]. [Mis à jour du 10 avr 2014]. www.phac-aspc.gc.ca/im/nics-enva/vcac-cvac-fra.php (consulté le 17 novembre 2015).
9. Gouvernement du Canada. Programmes de vaccination systématique (et de rattrapage) des provinces et des territoires pour les nourrissons et les enfants au Canada. http://healthycanadians.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/children-enfants/schedule-calendrier-table-1-fra.php (consulté le 7 décembre 2015).
10. Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Mise à jour sur l'utilisation du vaccin contre le zona. www.phac-aspc.gc.ca/naci-ccni/hzv-vcz-fra.php (consulté le 7 décembre 2015).

## QUESTIONS

**Veillez sélectionner la meilleure réponse à chaque question et répondre en ligne sur le site eCortex.ca pour recevoir instantanément vos résultats.**

1. Les vaccinations systématiques comme les vaccins RRO, antitétanique et antihépatite B ne sont nécessaires qu'une seule fois dans la vie dans le cadre des programmes d'immunisation pédiatriques.
  - a) Vrai
  - b) Faux
2. Pour réguler et maintenir adéquatement la chaîne du froid pour les vaccins et préserver leur innocuité et leur efficacité, les ATP doivent :
  - a) Vérifier la température du réfrigérateur tous les deux jours.
  - b) S'assurer que tous les vaccins sortis du réfrigérateur y soient remis à la fin de la journée de travail.
  - c) Vérifier que tous les vaccins sont toujours conservés à une température entre 2 °C et 8 °C.
  - d) Informer les clients qu'un vaccin qu'ils prennent à la pharmacie a été correctement conservé et qu'il peut donc être laissé à la température ambiante à leur domicile.
3. Les ATP peuvent aider à bien renseigner les clients en les rassurant sur les points suivants :
  - a) La plupart des vaccins efficaces coûtent très cher, mais on peut les commander rapidement auprès de leurs fabricants et les faire livrer à la pharmacie.
  - b) Pour aider les clients à prendre une décision éclairée à propos d'un vaccin, le personnel de la pharmacie peut calculer son prix approximatif avant de le commander et coordonner le remboursement par les régimes d'assurance.
  - c) Si le prix du vaccin pose un problème, le client peut choisir de ne pas recevoir toute la série de vaccins et être néanmoins correctement protégé contre la maladie.
  - d) La plupart des pharmacies peuvent commander le vaccin à l'avance et le renvoyer au fabricant si le client change d'avis.
4. Une des questions les plus fréquemment posées par les clients concerne les effets secondaires de l'administration d'un vaccin. Les ATP peuvent confirmer que la plupart des vaccins peuvent généralement :
  - a) provoquer une légère douleur au point d'injection.
  - b) provoquer de la nausée et des vomissements.
  - c) causer des effets secondaires qui persistent jusqu'à 10 à 14 jours après la vaccination.
  - d) causer des effets secondaires permanents.
5. Parmi les vaccins suivants, lequel N'EST PAS un vaccin vivant ?
  - a) Le vaccin contre l'hépatite B.
  - b) Le vaccin contre le zona.
  - c) Le vaccin oral contre la typhoïde.
  - d) Le vaccin contre la fièvre jaune.
6. Lequel des énoncés suivants est VRAI ?
  - a) Tous les vaccins inactivés sont sans danger pour les enfants de deux ans et plus.
  - b) Les éventuels effets secondaires de la plupart des vaccins sont plus graves que les complications des maladies qu'ils sont censés prévenir.
  - c) Chez les femmes enceintes, il est recommandé d'éviter toute vaccination quel que soit le trimestre de la grossesse, même le vaccin antigrippal.
  - d) Pour assurer la protection la plus efficace contre une maladie, certains vaccins nécessitent l'administration de doses de rappel selon l'âge, les antécédents médicaux et le risque d'exposition à la maladie du patient.
7. Des antécédents d'allergie grave à une substance sont une contre-indication absolue à l'administration d'un vaccin. Parmi ce qui suit, lequel N'EST PAS un ingrédient courant des vaccins ?
  - a) Les protéines d'œuf
  - b) Les agents de conservation (p. ex., formaldéhyde, thiomersal)
  - c) Les protéines de crustacés
  - d) Les antibiotiques (p. ex., néomycine, gentamicine)
8. Lequel des énoncés suivants est FAUX ?
  - a) Un rappel du vaccin contre la poliomyélite doit être administré chaque fois qu'on se rend dans une région où la maladie est endémique.
  - b) Un rappel du vaccin antitétanique est recommandé aux adultes tous les 10 ans.
  - c) Le vaccin contre le zona peut être administré aux personnes de plus de 50 ans.
  - d) Le vaccin vivant RRO (rougeole, rubéole,

oreillons) ne doit pas être administré aux femmes enceintes.

9. Dans les cas où un traitement (p. ex., chimiothérapie ou radiothérapie) risque d'entraîner une immunosuppression, au moins combien de temps avant le début de ce traitement un vaccin vivant peut-il être administré ?

- a) 7 jours
- b) 14 jours
- c) 1 mois
- d) 1 an

10. Un patient qui a reçu un vaccin vivant par injection peut recevoir un autre vaccin vivant par injection 28 jours après.

- a) Vrai
- b) Faux

11. Quel médicament est considéré comme un immunodépresseur puissant et doit être contre-indiqué chez les personnes recevant un vaccin vivant ?

- a) La sulfasalazine
- b) Les corticostéroïdes en inhalation
- c) La prednisonne > 20 mg/jour pendant plus de 14 jours
- d) L'hydroxychloroquine

12. Quand on fait le dépistage des candidats admissibles à une vaccination, lequel des vaccins suivants N'EST PAS systématiquement recommandé aux personnes de 50 ans et plus ?

- a) Le vaccin contre le zona
- b) Le vaccin contre la grippe
- c) Le vaccin contre le méningocoque
- d) Le vaccin contre le pneumocoque

13. Lequel des énoncés suivants concernant la vaccination des voyageurs est VRAI ?

- a) Toutes les personnes qui se rendent en Asie doivent être soumises à un dépistage pour se faire vacciner contre la fièvre jaune.
- b) La plupart des vaccins pour voyageurs doivent être administrés séparément à intervalles de 28 jours.
- c) Les besoins de vaccination des voyageurs varient en fonction de leur âge, de leurs antécédents médicaux, de leur destination et de leurs activités pendant le voyage.
- d) Les femmes enceintes peuvent recevoir la plupart des vaccins pour voyageurs sans restriction.

14. Laquelle des actions suivantes aiderait à accélérer le flux de travail de la pharmacie

en procurant un service de vaccination sans risque et efficace aux clients ?

- a) Demander aux clients de réserver leurs questions jusqu'au moment où le pharmacien sera prêt à administrer le vaccin.
- b) Assurer aux clients que le prix des vaccins est généralement très abordable et qu'ils peuvent payer après les avoir reçus.
- c) Vérifier le coût approximatif et la disponibilité du vaccin avant de faire prendre un rendez-vous au client.
- d) Présumer que tous les fournisseurs disposent du vaccin et faire rapidement prendre un rendez-vous au client pour le prochain jour de livraison afin de ne pas lui faire perdre de temps.

15. Dès que le pharmacien autorisé à faire des injections a administré le vaccin, l'ATP peut informer le client qu'il peut quitter la pharmacie et lui dire de téléphoner au cas où des effets secondaires de la vaccination se produiraient.

- a) Vrai
- b) Faux

COIN technipharm FC

Présenté par :

ProfessionSanté.ca

Commandité par :



Au-delà de la grippe : facteurs associés à l'immunisation

1 UFC • MAI 2016

CCEPP n° 1065-2016-1660-I-T Tech.

Accréditation valable jusqu'au 13 mai 2017.

Maintenant accrédité par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie

1. a b

4. a b c d

7. a b c d

10. a b

13. a b c d

2. a b c d

5. a b c d

8. a b c d

11. a b c d

14. a b c d

3. a b c d

6. a b c d

9. a b c d

12. a b c d

15. a b

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Nom de la pharmacie \_\_\_\_\_

Adresse (Domicile) \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Année d'obtention de diplôme (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Type de pharmacie

- Chaîne ou franchise
- Bannière
- Indépendante
- Autre (veuillez préciser): \_\_\_\_\_
- Grande surface
- Supermarché
- Hôpital

- ATP à plein temps
- ATP à temps partiel

Aidez-nous à nous assurer que ce programme vous est utile en répondant aux questions suivantes :

1. Avez-vous le sentiment d'être mieux informé(e) sur l'immunisation ?  
 Oui  Non
2. L'information contenue dans cette leçon était-elle pertinente pour vous en tant qu'ATP ?  Oui  Non
3. Allez-vous pouvoir intégrer l'information acquise grâce à cette leçon dans votre travail d'ATP ?  Oui  Non  S. O.
4. L'information contenue dans cette leçon était-elle...  
 Trop élémentaire  Adaptée  Trop difficile
5. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de cette leçon ?  
 Très  Assez  Pas du tout
6. Quel sujet aimeriez-vous que nous traitions dans un prochain numéro ? \_\_\_\_\_

**COMMENT RÉPONDRE ? Répondez EN LIGNE à eCortex.ca pour obtenir vos résultats instantanément.**

Pour connaître les barèmes de notation de la FC, veuillez communiquer avec Mayra Ramos par téléphone, au 416 764-3879, ou par courriel, à mayra.ramos@rci.rogers.com.

## Pour répondre en ligne à cette leçon de FC

Nos leçons de FC sont hébergées sur **eCortex.ca**, la plateforme de formation continue de ProfessionSanté.ca (portail de Profession Santé, Québec Pharmacie, L'actualité pharmaceutique, L'actualité médicale et Infolnfirmières).

Pour accéder aux leçons de FC en ligne, connectez-vous à **eCortex.ca** et cliquez sur le logo « eCortex » sur la page d'accueil de la section Pharmaciens.



Pour trouver cette leçon dans **eCortex**, entrez les mots clés « **Au-delà de la grippe : facteurs associés à l'immunisation** » dans la barre de recherche.

Vous pouvez également retrouver toutes les leçons du Coin technipharm en cliquant sur Programmes (dans le menu), puis en cliquant sur « Voir tous les cours du Coin technipharm »

The screenshot shows the eCortex website navigation and search area. At the top, there are menu items: Recherche, Mes cours, Besoin d'aide?, Programmes (circled in red), and English. Below this is a banner with a video demo link. The main search section is titled 'Trouver un cours' and includes a search bar with a magnifying glass icon (pointed to by a red line), a 'Mot-clé' input field, and an 'Effacer les critères' link. To the left of the search bar are filters for 'Ma profession' (Toutes), 'Accrédité' (Autres), and 'Plus récent' (Populaire). To the right are filters for 'Expiration', 'Crédits', and 'Durée', each with a dropdown menu. At the bottom of the search section are two buttons: 'Mosaïque' and 'Liste'.

### Vous n'êtes pas encore inscrit(e) à eCortex.ca ?

Le processus est simple et rapide. Allez dès maintenant sur le site **eCortex.ca**

Après avoir procédé à l'inscription, vous recevrez immédiatement un courriel de vérification de notre part. Cliquez sur le lien indiqué dans le courriel et vos identifiants vous seront expédiés.

En vous inscrivant, vous aurez accès à des centaines de leçons de FC de pharmacie, à des tests en ligne, à vos certificats, à votre bulletin de notes et bien plus.

### Pour toute question, veuillez communiquer avec:

POUR LES LEÇONS EN FRANÇAIS  
ecortex@halldata.com

FOR ENGLISH LESSONS

**Mayra Ramos**

education@canadianhealthcarenetwork.ca